



La coopération au cœur de la Méditerranée

**Fiches d'information sur les appels à projets 2015 du Programme de
Coopération
Italie - France Maritime 2014-2020**

Avril 2015

Informations générales

Approbation du Programme

→ Le Programme de Coopération (PC) a officiellement été présenté le 25/09/2014 et modifié le 16/03/2015. Il devrait être officiellement approuvé en juin 2015.

→ Le texte de référence contenant les dernières modifications est disponible en ligne sur le site www.maritimeit-fr.net.

Appels pour la sélection des opérations

→ Le PC publiera des appels pour la sélection des projets au cours des années 2015, 2016, 2017 et 2018.

→ Ces appels pourront prévoir une échéance fixe ou bien une procédure ouverte de présentation (« par guichet »).

Typologies de projet

→ Projets simples : actions bilatérales et/ou multilatérales menées par des organismes de la zone de coopération dans le but d'introduire des méthodes et des instruments innovants et de favoriser l'expérimentation et la participation sur les thématiques qui sont au centre de la coopération. Ces actions seront, de préférence, activées dans une zone délimitée et suivront une ligne d'intervention spécifique, c'est-à-dire qu'elles seront cohérentes avec un seul exemple d'action. Il s'agit dans ce cas de « projets simples mono-action ». Si, en revanche, elles concernent plusieurs lignes d'intervention - donc plusieurs exemples d'action - il s'agit de « projets simples pluri-actions ».

→ Projets stratégiques intégrés « thématiques » : ensemble d'actions, identifiées au sein des champs thématiques prioritaires du Programme, étroitement cohérentes et intégrées entre elles, qui convergent vers un même objectif spécifique de développement de la zone de coopération, via une approche d'application unitaire et transfrontalière.

→ Projets stratégiques intégrés « territoriaux » : ensemble d'actions étroitement cohérentes et intégrées entre elles, avec une dimension territoriale ciblée, clairement identifiée par une approche mixte, de co-conception entre les territoires et le Programme autour d'actions clés définies par les territoires (approche *bottom-up*).

Aide à la lecture

Le présent document fait exclusivement **référence aux appels qui seront publiés en 2015**.

Il contient des informations générales mentionnées dans le texte du Programme de Coopération, comme par exemple les axes prioritaires, les objectifs thématiques, les priorités d'investissement ainsi que les typologies et exemples d'action (section 2.A.6.1).

Les appels à projets de 2015, en plus de se référer aux axes prioritaires du Programme, seront regroupés en « lots », c'est-à-dire en ensembles homogènes qui serviront à atteindre les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les indicateurs de résultat en termes de cohérence logique, conformité, etc.


Les séminaires de consultation / concertation sont organisés dans le but de partager, discuter et définir les éléments qui seront précisés dans le texte des appels.

Axe Prioritaire 1

Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières

LOT 1	Promotion de la qualification du système de transfert afin d'encourager les processus d'innovation au sein des entreprises des filières prioritaires transfrontalières
-------	--

Éléments généraux déjà prévus par le Programme

Objectif thématique	3 - Améliorer la compétitivité des PME 
Priorité d'investissement	3A - En favorisant l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectifs spécifiques	1 - Augmenter le tissu entrepreneurial des "très petites, petites et moyennes entreprises" de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte 2 - Renforcer le tissu entrepreneurial des "très petites, petites et moyennes entreprises" de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte
Actions: typologies & exemples	Aides pour des actions de promotion / animation dans le but de renforcer les filières prioritaires transfrontalières, liées à la croissance bleues et verte (acquisition de services) → Développement d'actions conjointes d'animation/promotion adressées aux nouvelles entreprises → Développement d'actions conjointes d'animation/promotion adressées aux entreprises existantes Développement / renforcement des services transfrontaliers de soutien aux entreprises dans le but de renforcer les filières prioritaires transfrontalières, liées à la croissance bleues et verte → Création et/ou renforcement d'un réseau transfrontalier de systèmes d'incubation des entreprises visant à soutenir les nouveaux entrepreneurs → Création et/ou renforcement d'un réseau transfrontalier de systèmes d'incubation des entreprises visant à soutenir les entreprises existantes

→ en pièce-jointe !

- la liste des filières prioritaires transfrontalières, des domaines et des secteurs traditionnels associés

Éléments à préciser dans l'appel à projets


<p>Nature des opérations à financer</p>	<p>Les interventions seront destinées à développer la mise en réseau des acteurs présents sur le territoire transfrontalier et spécialisés dans les services « <i>early stage</i> » pour les entreprises nouvellement créées et existantes par le biais de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la création d'un « réseau transfrontalier du système d'incubation d'entreprises » entre acteurs spécialisés dans la création d'entreprise et/ou dans la gestion des incubateurs d'entreprises ▪ l'offre de services avancés et qualifiés aussi bien pour les jeunes entreprises (par ex. services transfrontaliers orientés vers la création de start-up et spin-off, transfert de connaissances, accès au marché pour les jeunes entreprises, etc.) que pour les entreprises déjà existantes (sur le marché depuis plus de 5 ans) visant à renforcer leur position sur le marché (par ex. services liés à l'évaluation de la propriété intellectuelle, au choix du modèle d'entreprise, etc.) ▪ la promotion et la diffusion de la connaissance des services mis à disposition par le réseau transfrontalier du système d'incubation d'entreprises ▪ les activités de prospection visant à promouvoir et à soutenir les meilleurs « projets d'entreprises » <p>... d'autres types d'action ?</p>
<p>Typologie de projet</p>	<p>Projets simples (pluri-actions)</p>
<p>Dimension financière (FEDER) des projets</p>	<p>€ 800.000,00 ≤ projets simples ≥ € 1.500.000,00</p> <p><i>Réseau transfrontalier du système d'incubation d'entreprises dans le but de soutenir l'esprit d'entreprise et les actions d'animation / promotion aux nouvelles entreprises et/ou</i></p> <p><i>Réseau transfrontalier du système d'incubation d'entreprise dans le but de consolider et de faire croître les entreprises existantes et actions d'animation / promotion pour les réalités entrepreneuriales déjà implantées</i></p>
<p>Durée des projets</p>	<p>24 mois</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>PME et micro-entreprises (même sous forme associée), y compris les ports de plaisance, centres de recherche publics et privés, parcs scientifiques, pôles d'innovation, organismes publics opérant en faveur des entreprises, chambres consulaires et des métiers publiques ou privées.</p> <p>Le partenariat devra être composé de partenaires ayant des compétences directes et justifiées par les interventions prévues dans le cadre du Lot 1, par exemple: incubateurs, pôles d'innovation, centres de services, organismes de recherche, universités, associations professionnelles, etc.</p>
<p>Dotation indicative (FEDER)</p>	<p>€ 9.124.558,62</p>
<p>Régime d'aide</p>	<p>Règlementation communautaire régissant les aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2006/C 323/01) dans le JOCE C 323 du 30.12.2006. Art. 20 et art. 27 du Règlement (UE) n. 651/2014 et Régime de Minimis en vertu du Règlement (UE) n. 1407/2013</p>

Axe Prioritaire 1

Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières

LOT 2	Projets simples finalisés à la <u>création de réseaux/clusters</u> afin de favoriser l'emploi de personnel hautement qualifié et les investissements ciblés pour l'exploitation économique d'idées nouvelles
-------	--

Éléments généraux déjà prévus par le Programme

Objectif thématique	3 - Améliorer la compétitivité des PME 
Priorité d'investissement	3D - En soutenant la capacité de PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation
Objectifs spécifiques	1 - Augmentation de la compétitivité internationale des micros et PME dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte
Actions: typologies & exemples	<p>Aides pour la création de formes de coopération avancée pour l'innovation (cluster/ réseau) entre les micro et les PME des filières transfrontalières</p> <p>→ Aides à la création de réseaux/cluster d'entreprises transfrontaliers pour favoriser l'innovation de processus et d'organisation (y compris les échanges de connaissances et savoir-faire entre professionnels et entre les managers de cluster/réseaux et d'entreprises)</p> <p>Aides pour l'acquisition de services de consulting pour les réseaux d'entreprises transfrontalières et pour les investissements matériels et immatériels, notamment avec des méthodologies éco-innovantes, y compris la promotion et la différenciation de l'offre touristique</p> <p>→ Aides aux réseaux/cluster d'entreprises transfrontaliers pour les investissements visant à l'exploitation économique d'idées nouvelles et de recherches innovantes dans les filières prioritaires transfrontalières liées à l'économie bleue et verte</p> <p>Programmes de 'vouchers' transfrontaliers pour l'insertion de chercheurs au sein des entreprises</p> <p>→ Aides aux réseaux/cluster d'entreprises transfrontaliers pour les contrats temporaires afin d'employer les chercheurs et de promouvoir l'innovation</p>

Éléments à préciser dans l'appel à projets


<p>Nature des opérations à financer</p>	<p>Les interventions seront destinées à développer des projets conjoints pour la création de réseaux d'entreprises (composés d'au moins 3-5 micro, petites et moyennes entreprises appartenant aux deux États membres) dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte, dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ soutenir les processus de réorganisation des filières, d'augmenter l'efficacité des processus de production, le développement commercial des entreprises et leur capacité innovante, y compris les échanges d'expérience entre les managers de réseaux des réseaux d'entreprise existantes ▪ utiliser, au sein des réseaux d'entreprise, du personnel hautement qualifié provenant des centres de recherche ▪ favoriser l'utilisation des brevets et de la recherche et développement (par ex. dans le secteur de la production et/ou de la distribution des produits) <p>La présentation de candidature de la part de réseaux d'entreprises déjà constitués via des contrats de réseau (en vertu du Décret-loi italien n° 5 du 10 février 2009 et ses modifications ou bien sous forme de GME, GEIE, etc.) pourrait être valorisée en phase d'évaluation.</p> <p>... d'autres types d'action ?</p>
<p>Typologie de projet</p>	<p>Projets simples (mono-action/ pluri-actions)</p>
<p>Dimension financière (FEDER) des projets</p>	<p>€ 800.000,00 ≤ projets simples ≤ € 1.500.000,00</p> <p><i>Aides à la création de réseaux/ cluster d'entreprises transfrontalières et/ou Aides aux réseaux / cluster d'entreprises transfrontalières pour les investissements visant au développement d'idées nouvelles et recherches innovantes et/ou Aides aux réseaux / cluster d'entreprises pour des contrats temporaires afin d'embaucher des chercheurs et promouvoir l'innovation</i></p>
<p>Durée des projets</p>	<p>24 mois</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>PME et micro-entreprises (même sous forme associée), y compris les ports de plaisance, centres de recherche publics et privés, parcs scientifiques, pôles d'innovation, organismes publics opérant en faveur des entreprises, chambres consulaires et des métiers publiques ou privées.</p> <p>Le partenariat devra être composé de partenaires ayant des compétences directes et justifiées par les interventions prévues dans le cadre du Lot 2 ; par exemple: PME, micro-entreprises (même sous forme associée), y compris les ports de plaisance, universités et centres de recherche.</p>
<p>Dotation indicative (FEDER)</p>	<p>€ 8.556.675,16</p>
<p>Régime d'aide</p>	<p>Art. 20 et art. 27-28 du Règlement (UE) n. 651/2014 et Régime de Minimis en vertu du Règlement (UE) n. 1407/2013.</p>

Axe Prioritaire 1

Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières

LOT 3	Projets simples finalisés au <u>renforcement de la compétitivité territoriale</u> des entreprises de la zone transfrontalière
--------------	--

Éléments généraux déjà prévus par le Programme

Objectif thématique	3 - Améliorer la compétitivité des PME	
Priorité d'investissement	3D - En soutenant la capacité de PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation	
Objectifs spécifiques	1 - Augmentation de la compétitivité internationale des micros et PME dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte	
Actions: typologies & exemples	<p>Stratégies/ Plans d'action conjoints des administrations locales pour soutenir la capacité des micro entreprises et des PME des filières prioritaires transfrontalières à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et à s'engager dans les processus d'innovation</p> <p>→ Stratégies/plan d'actions conjoints des administrations publiques pour améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation du système des entreprises, notamment touristiques, de la zone transfrontalière (y compris les échanges transfrontaliers des responsables publics portant sur les bonnes pratiques pour la compétitivité et l'innovation)</p> <p>Développement d'outils conjoints pour la promotion de l'offre touristique de la zone de coopération</p> <p>→ Développement d'une marque touristique commune de la zone de coopération pour les produits éco touristiques</p>	

Prenez la parole!

Éléments à préciser dans l'appel à projets


Nature des opérations à financer	<p>Les interventions seront destinées à développer des projets conjoints pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise en œuvre de processus d'innovation technologique, l'introduction de bonnes pratiques, la définition de plans stratégiques territoriaux et d'initiatives visant à soutenir la compétitivité du territoire transfrontalier et des entreprises, y compris à travers des approches innovantes (par exemple : open space technology et living labs, etc.) qui permettent de structurer des processus de gouvernance des partenariats public-privé capables de mettre en relation les différents acteurs du territoire ▪ des échanges transfrontaliers entre les responsables publics sur les bonnes pratiques à adopter concernant la compétitivité et l'innovation ▪ des initiatives de développement et de valorisation des produits éco touristiques soutenant les opérateurs du secteur touristique hôtelier, du secteur artisanal et de l'agroalimentaire engagés dans leur démarche de qualité et de durabilité <p>... d'autres types d'action ?</p>
Typologie de projet	Projets simples (mono-action et/ou pluri-actions)
Dimension financière (FEDER) des projets	<p>€ 800.000,00 ≤ projets simples ≤ € 1.500.000,00</p> <p><i>Stratégies / plans d'actions conjoints des administrations publiques pour améliorer la compétitivité et/ou</i></p> <p><i>Développement d'une marque touristique commune de la zone Maritime pour les produits éco-touristiques</i></p>
Durée des projets	24 mois
Bénéficiaires	PME et micro-entreprises (même sous forme associée), y compris les ports de plaisance, universités, centres de recherche publics et privés, parcs scientifiques, pôles d'innovation, organismes publics opérant en faveur des entreprises, chambres consulaires et des métiers publiques ou privées
Dotation indicative (FEDER)	€ 5.500.000
Régime d'aide	Régime de Minimis en vertu du Règlement (UE) n. 1407/2013

Axe Prioritaire 2

Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

LOT 1	Projets stratégiques intégrés "thématiques" finalisés à la prévention et à la gestion conjointe des risques liés aux inondations
-------	---

Eléments généraux déjà prévus par le Programme

Objectif thématique	5 - Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques 
Priorité d'investissement	5A - En soutenant des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectifs spécifiques	1 - Améliorer la capacité des institutions publiques à prévoir et gérer, de manière conjointe, certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique: risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, érosion côtière, incendies
Actions: typologies & exemples	Actions de gouvernance: renforcement des compétences des acteurs publics en matière d'adaptation aux risques et de protection civile → Plans communs d'intervention, comprenant l'échange de bonnes pratiques de suivi et de protection civile, pour la gestion des conséquences des inondations selon les contenus et les critères des Flood Risk Management Plans de la Directive européenne " Inondations " (2007(60/CE) Investissements pour le développement/ renforcement des systèmes conjoints d'alerte précoce et de monitoring des risques (notamment stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation) → Création de systèmes communs d'alerte précoce et de monitoring du risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, au sein de la zone de coopération Investissements consacrés aux petites infrastructures aptes à favoriser, par le biais d'approches respectueuses de l'environnement, la prévention des risques → Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures, à faible impact environnemental, infrastructures vertes et solutions basées sur la nature (<i>Nature Based Solutions</i>), notamment de typologie commune pour réduire le risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations

Prenez la parole!

Éléments à préciser dans l'appel à projets ●


Nature des opérations à financer	<p>Les interventions seront destinées à développer un ensemble d'actions, étroitement cohérentes et intégrées entre elles, visant à prévenir et à gérer les risques liés aux inondations à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration de Plans d'Action transfrontaliers pour la gestion du risque d'inondations, dont les domaines d'intervention sont, à titre d'exemple, les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - analyse préliminaire des dangers et des risques - identification de la dangerosité et des risques, avec indication des phénomènes qui ont été pris en considération, des scénarii analysés et des instruments utilisés - définition des objectifs à atteindre pour réduire les risques dans la zone transfrontalière - définition des mesures retenues nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, y compris les activités à mettre en place lors d'un événement ▪ des systèmes communs de surveillance, de prévision et d'alerte d'inondations (élaboration de cartes des zones à risque, gestion organisationnelle et fonctionnelle du système d'alerte transfrontalier également à travers des systèmes de communication télématiques, etc.) ▪ des actions pilotes innovantes rattachées aux plans d'action pour réduire le risque hydrologique (par exemple des mesures d'ingénierie naturelle, des digues, des bassins de rétention, etc.)
... d'autres types d'action ?	
Typologie de projet	Projets stratégiques intégrés "thématiques"
Dimension financière (FEDER) des projets	€ 2.500.000,00 ≤ projets stratégiques intégrés thématiques ≥ € 6.000.000,00 <i>Plans communs d'intervention, création de systèmes communs d'alerte précoce et de surveillance du risque hydrologique</i> <i>Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures à faible impact environnemental</i>
Durée des projets	24 mois
Bénéficiaires	Organismes publics, organismes parapublics, centres de recherche publics et privés, universités
Dotation indicative (FEDER)	€ 9.571.215,98
Régime d'aide	Régime de Minimis - Règlement (UE) n. 1407/2013

Axe Prioritaire 2

Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

LOT 2	Projets stratégiques intégrés "thématiques" finalisés à la <u>prévention et la gestion conjointe des risques liés à l'érosion côtière</u> et projets simples pour la création de <u>systèmes communs de monitoring de l'ensablement des ports</u>
--------------	---

Eléments généraux déjà prévus par le Programme

Objectif thématique	5 - Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques 
Priorité d'investissement	5A - En soutenant des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectifs spécifiques	<p>1 - Améliorer la capacité des institutions publiques à prévoir et gérer, de manière conjointe, certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique: risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, érosion côtière, incendies</p>
Actions: typologies & exemples	<p>Actions de gouvernance: renforcement des compétences des acteurs publics en matière d'adaptation aux risques et de protection civile → Plans d'action conjoints pour l'adaptation au changement climatique des zones côtière et l'échange de bonnes pratiques relatives au suivi des risques naturels conformément à la Charte de Bologne (construction d'un réseau de collaboration entre les observatoires côtiers existants, monitoring quantitatif de l'état des phénomènes d'érosion et des risques de submersion marine le long des côtes, utilisation durable des dépôts sédimentaires côtiers et sous-marins)</p> <p>Investissements pour le développement/ renforcement des systèmes conjoints d'alerte précoce et de monitoring des risques (notamment stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation) → Création de systèmes communs de monitoring contre l'ensablement structurel des ports</p> <p>Investissements consacrés aux petites infrastructures aptes à favoriser, par le biais d'approches respectueuses de l'environnement, la prévention des risques → Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures et sous-structures marines naturelles pour la prévention de l'érosion côtière (maintien et récupération de la capacité de transport des sédiments par les cours d'eau), la résilience côtière et la re-naturalisation des systèmes côtiers</p>

Éléments à préciser dans l'appel à projets


Nature des opérations à financer	<p>Les interventions pourront concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le renforcement des modalités de mise en œuvre des processus de gouvernance en matière de planification, de programmation et de surveillance côtière, via l'élaboration du Plan d'Action pour la gestion du risque, dans une optique transfrontalière ▪ le renforcement du système de collecte et de gestion des données côtières ▪ la surveillance de l'érosion côtière selon des niveaux standards communs, y compris sur la base de schémas déjà expérimentés dans les régions de la zone transfrontalière et expérimentation de systèmes innovants à large diffusion ▪ les investissements dans les petites infrastructures pour la prévention des risques à travers des approches respectueuses de l'environnement ▪ l'amélioration de l'activité d'information, de sensibilisation et de diffusion de bonnes pratiques <p>S'agissant de la création de systèmes communs de surveillance de l'ensablement structurel des ports, les interventions pourront concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'évaluation de systèmes communs pour réduire les risques (interventions de dragage, mise en place d'un système continu pour la gestion des sédiments, barrières, etc.) <p>... d'autres types d'action ?</p>
Typologie de projet	Projets stratégiques intégrés thématiques Projets simples
Dimension financière (FEDER) des projets	$€2.500.000,00 \leq \text{projets stratégiques intégrés thématiques} \leq €6.000.000,00$ <i>Plans d'action conjoints pour l'adaptation au changement climatique des zones côtières et échange de bonnes pratiques de surveillance des risques, Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures et sous-structures</i> $€ 1.000.000,00 \leq \text{projets simples} \leq € 2.000.000,00$ <i>Création de systèmes communs de monitoring contre l'ensablement des ports</i>
Durée des projets	36 mois
Bénéficiaires	Organismes publics, organismes parapublics, centres de recherche publics et privés, universités
Dotation indicative (FEDER)	€ 9.571.215,98
Régime d'aide	Régime de Minimis - Règlement (UE) n. 1407/2013

Axe Prioritaire 2

Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

LOT 3	Projets simples et stratégiques intégrés "thématiques" pour la conservation, la protection et le développement du patrimoine naturel et culturel et projets stratégiques intégrés territoriaux pour la mise en réseau du patrimoine historique et culturel des petites îles
--------------	--

Eléments généraux déjà prévus par le Programme

Objectif thématique	6 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	
Priorité d'investissement	6C - Favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel	
Objectifs spécifiques	1 - Améliorer l'efficacité de l'action publique à conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel de la zone de coopération	
Actions: typologies & exemples	<p>Actions conjointes de gouvernance pour la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> → Plans conjoints pour le développement, la valorisation et l'intégration des itinéraires culturels et environnementaux → Plans d'actions conjoints, comprenant la réalisation d'investissements, pour la gestion des risques liés à la diffusion des espèces exotiques envahissantes animales et/ou végétales et pour la sauvegarde de la biodiversité → Plans d'actions conjoints, comprenant la réalisation d'investissements, pour la protection de la faune et de la flore marines en proximité des ports et dans les zones marines protégées <p>Développement de réseaux transfrontaliers de sites naturels et culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> → Elargissement du réseau transfrontalier des "patrimoines/sites accessibles" de la zone de coopération → Elargissement et promotion des réseaux existants de zones protégées, marines, terrestres et de zones humides (ex. sanctuaire Pelagos sur les mammifères marins, Réseau transfrontalier des parcs naturels) → Mise en réseau du patrimoine historique et naturel des petites îles <p>Investissements pour la réalisation de petites infrastructures afin d'assurer la durabilité et l'accessibilité du patrimoine naturel et culturel transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> → Actions pilotes de typologie commune pour la réalisation de petites infrastructures, matérielles et immatérielles, visant à améliorer l'accessibilité du patrimoine de la zone dans une approche intégrée et durable (réhabilitation des sites, notamment dans les zones protégées et les parcs marins, infrastructures vertes et corridors bleus et verts, interventions pour garantir l'accès matériel du public à l'offre culturelle et naturelle, par exemple : parcours de trekking, itinéraires équestres, sentiers subaquatiques, sentiers littoraux et sous-marins durables, pistes cyclables ou encore outils de diffusion de connaissance en ligne, applications mobiles) 	

Éléments à préciser dans l'appel à projets


<p>Nature des opérations à financer</p>	<p>Les interventions pourront concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration de Plans d'Actions conjoints pour le développement, la valorisation et l'intégration d'itinéraires culturels ou naturels, y compris ceux des petites îles, à travers des actions de conception partagée, de renforcement des réseaux relationnels entre les opérateurs, d'implication de nouveaux acteurs, de coordination et d'organisation des ressources ▪ l'élargissement et la promotion, dans une optique transfrontalière, de réseaux de nature environnementale ou culturelle (y compris les petites îles), via des parcours de développement innovants et respectueux de l'environnement ▪ l'identification de mesures, y compris matérielles, pour la protection, le maintien et/ou la remise en état des habitats en rapport avec la faune et la flore, y compris ceux à proximité des ports et des aires marines protégées ▪ les investissements pour les petites infrastructures afin d'assurer la durabilité et l'accessibilité du patrimoine naturel et culturel transfrontalier <p>S'agissant des risques liés à la diffusion des espèces animales/végétales envahissantes, les interventions pourront concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise en place d'un système transfrontalier de collecte, de surveillance, de traitement et d'élaboration des données ▪ l'identification de mesures de prévention et d'atténuation des impacts ▪ des actions conjointes de sensibilisation, y compris à travers des programmes de formation et de communication spécifiques à l'égard des catégories les plus concernées (techniciens, agronomes, agriculteurs, etc.), pour le grand public et les décideurs politiques <p>... d'autres types d'action ?</p>
<p>Typologie de projet</p>	<p>Projets stratégiques intégrés "thématiques" Projets stratégiques territoriaux Projets simples (mono-actions)</p>
<p>Dimension financière (FEDER) des projets</p>	<p>€ 2.500.000,00 ≤projets stratégiques intégrés thématiques≥ € 6.000.000,00 <i>Plans d'action conjoints pour le développement et la valorisation des itinéraires culturels et environnementaux, élargissement du réseau des patrimoines/ sites accessibles de la zone, des zones protégées, marines (...), Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures matérielles et immatérielles pour l'accessibilité des patrimoines</i> Projets stratégiques territoriaux ≤ € 1.500.000,00 <i>Mise en réseau du patrimoine historique et culturel des petites îles</i> € 1.250.000,00 ≤ projets simples ≥ € 1.500.000,00 <i>Plans d'action conjoints, y compris les investissements, pour la protection de la faune et de la flore, notamment marines en proximité des aires marines protégées ou Plans d'action conjoints, y compris les investissements pour la gestion des risques liés à la diffusion des espèces animales et / ou végétales invasives</i></p>
<p>Durée des projets</p>	<p>36 mois</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Organismes publics, organismes parapublics, centres de recherche publics et privés, universités</p>
<p>Dotations indicative (FEDER)</p>	<p>€ 26.799404,74</p>
<p>Régime d'aide</p>	<p>Régime de Minimis - Règlement (UE) n. 1407/2013</p>

Axe prioritaire 3

Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires

LOT 1	Projets simples finalisés au développement de systèmes de transport multimodaux pour améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération avec les réseaux RTE-T
-------	---

Eléments généraux déjà prévus par le Programme

Objectif thématique	7 - Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseau essentielles 
Priorité d'investissement	7B - En stimulant la mobilité régionale par la connexion des nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris les nœuds intermodaux
Objectifs spécifiques	1 - Développer des systèmes de transport multimodaux pour améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires transfrontaliers de la zone de coopération aux réseaux RTE-T
Actions: typologies & exemples	Etudes conjointes pour la réalisation de systèmes de transport multimodaux → Etudes de faisabilité conjointes pour le développement du marché des services transfrontaliers de transport multimodal dans la perspective de l'amélioration de la connexion aux réseaux RTE-T → Etudes de faisabilité pour favoriser la connexion des nœuds secondaires et tertiaires (urbains et logistiques) de la zone de coopération aux infrastructures RTE-T Plans d'action pour la gestion conjointe de services de transport multimodal entre les îles → Mise en place d'instruments pour la gestion conjointe des services transfrontaliers de transport entre les îles, dans la perspective de l'amélioration de la connexion aux réseaux RTE-T

→ en pièce-jointe !

- les cartes des nœuds secondaires et tertiaires du réseau RTE-T

Éléments à préciser dans l'appel à projets

Prenez la parole!

Nature des opérations à financer

Les interventions pourront concerner :

- des études de faisabilité pour développer le marché des services transfrontaliers de transport multimodal (notamment par la promotion d'accords commerciaux entre les opérateurs des transports de marchandises, logistiques, portuaires et interportuaires, etc.), à travers la connexion de nœuds secondaires et tertiaires (voir la carte des nœuds secondaires et tertiaires), dans le but d'améliorer la connexion aux réseaux RTE-T
- des études de faisabilité pour améliorer le transport durable et supprimer les obstacles au sein des infrastructures des réseaux principaux en stimulant la mobilité régionale à travers la connexion des nœuds secondaires et tertiaires (urbains et logistiques, par exemple par l'action des plates-formes multimodales des ports, des aéroports et des plates-formes logistiques) et les infrastructures RTE-T
- la mise au point d'instruments pour la gestion conjointe (y compris des études de faisabilité) des services de transports transfrontaliers (par exemple : services de transports aériens, maritimes, multimodaux, etc.), y compris dans une optique de continuité territoriale et dans la perspective de la connexion avec les réseaux RTE-T

... d'autres types d'action ?

Typologie de projet	Projets simples (mono-action)
Dimension financière (FEDER) des projets	<p>€ 400.000,00 ≤ projet simple ≤ € 750.000,00 00</p> <p><i>Etudes de faisabilité conjointes pour le développement des marchés transfrontaliers ou Etudes conjointes ciblées sur la connexion aux nœuds secondaires et tertiaires</i></p> <p>€ 800.000,00 ≤ projet simple ≤ € 2.000.000,00 00</p> <p><i>Plans d'action pour la gestion conjointe des services de transport multimodal entre les îles</i></p>
Durée des projets	24 mois
Bénéficiaires	Organismes publics, organismes parapublics, organismes publics ou privés de transport local, régional, national ou international, centres de recherche publics et privés, universités, associations professionnelles
Dotation indicative (FEDER)	€ 3.500.000
Régime d'aide	Régime de Minimis - Regolamentoo (UE) n. 1407/2013

Contacts

www.maritimeit-fr.net

Autorité de Gestion

Regione Toscana- Direzione Generale della Presidenza- Settore Attività Internazionali

Villa Fabbricotti, Via Vittorio Emanuele II, 62-64, 50134 FLORENCE - ITALIE

T | +39 055/4382904

@ | marittimo@regione.toscana.it

Secrétariat Technique

Via Aristide Nardini Despotti Mospignotti, 31 -57126 LIVOURNE - ITALIE

T | +39 055/4382577

@ | stc@maritimeit-fr.net